

LEGISLATURE 2002 – 2006

PROCES-VERBAL n° 19
de la séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 30 juin 2004
sur la terrasse du Château

Président :
Bruno Surian, président

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2004
- 2) Communications du Bureau du Conseil communal
- 3) Nomination d'un suppléant au SIGE
- 3bis) Nomination à la Commission des finances
- 4) Développement de motions
- 5) Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 5.-1 Préavis municipal n° 13/2004 relatif à 9 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mlle Senada Adzemovic, Mme Carla Da Silva Cardoso, Mme France Faille, Mlle Jane Emily Kenaghan, Mme Paola Locciola, Mlle Laura Litmann, Mme Inge Meyer, Mlle Bobana Zuvic, M. Zoltan Balogh)
 - 5.-2 Préavis municipal n° 14/2004 relatif aux comptes 2003 du Fonds culturel Riviera
 - 5.-3 Préavis municipal n° 15/2004 relatif à la demande de crédit pour les travaux d'assainissement et d'amélioration du pourtour et des annexes du bâtiment d'utilité publique de La Faraz
- 6.- Rapports sur :
 - 6.-1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 9/2004 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Claude Dufour, Mme Leila Khouri Dagher mariée Dufour et son époux M. François Dufour, M. Marc Schlessler et son épouse Mme Jayranee Schlessler)
 - 6.-2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 10/2004 relatif au plan général d'évacuation des eaux
 - 6.-3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 11/2004 relatif à la modification de l'article 34 du Règlement général de police de La Tour-de-Peilz
 - 6.-4 Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2003 et réponses de la Municipalité aux observations et vœux
- 7.- Communications municipales, notamment :
 - . Communication n° 10/1004 concernant le rapport d'activité 2003 du Service des affaires intercommunales du district de Vevey (SAI)
- 8.- Propositions individuelles et divers

LE PRESIDENT fait procéder à l'appel qui permet de constater que le quorum est atteint.

79 Conseillères et Conseillers sont présents sur 94 membres élus.

Excusés :

Taraneh Aminian – Christophe Berner – Fernand Bourqui – Jacqueline Christen – Kurt Egli – Brigitte Fahrni Ciusano – Bernard Gavin – Daniel Kraehenbuehl – Olivier Martin - Olivier Monney – Kurt Sager – Richard Sendra – Claude-Alain Vouilloz -

Absents

Yves Isabella – Sandrine Osojnak

LE PRESIDENT déclare ouverte la quatrième séance de l'année 2004, qui est la dix-neuvième de la législature. Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite que les débats soient placés sous le signe de la tolérance et du respect mutuel.

Le Président salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux ainsi que le secrétaire municipal et le secrétaire municipal adjoint.

Il souhaite la bienvenue à la presse et au public qu'il remercie de s'être déplacés pour suivre les débats.

Le Conseil a été régulièrement convoqué. L'ordre du jour a été soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet qui n'a formulé aucune objection. Le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

LE PRESIDENT y apporte 3 modifications :

- 3 - Nomination d'un nouveau suppléant au SIGE
- 3bis - Nomination d'un nouveau membre de la Commission des finances
- 4 – Dépôt de motion

1.- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2004

M. Michel BLOCH intervient en page 234 : l'intervention était la sienne et n'était pas due à Marc-Antoine Horisberger.

M. Jean-Pierre SCHWAB intervient :

« A la lecture du procès-verbal n° 18 de la séance de notre Conseil communal du 19 mai 2004, j'ai constaté les points suivants :

- A la page 225, point 5 de l'ordre du jour, il y a lieu de corriger l'année de la communication municipale n° 6, soit 2004 (et non 1004)
- A la page 230, 1^{ère} ligne, il faut lire : M. le Municipal Roland (et non Alain) Piguet
- A la page 233, l'avant-dernier paragraphe de la réponse de Mme la Municipale Nicole Rimella, il faut lire « puisque je vous parle de commission scolaire, M. Jean-Pierre (et non Jean-Jacques) Schwab, conseiller communal PDC, remplace depuis le mois de mars (et non avril) M. Gérard Troillet, démissionnaire ». En effet, la Municipalité a entériné cette modification dans sa séance du 8.3.2004 et la première séance a eu lieu le 17 mars déjà.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Municipal Frédéric GROGNOZ se réfère à la page 230 : il faut lire 80 postes et non 300.

Les Conseillères et Conseillers qui approuvent le procès-verbal sont invités à la manifester en levant la main.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2.- COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRESIDENT remercie toutes les personnes qui ont pris part, le dimanche 16 mai, au dépouillement des votations. Il remercie particulièrement Mme Marion de Lattre qui a eu la gentillesse de le remplacer car il était à l'étranger. Elle a accompli un excellent travail.

LE PRESIDENT indique que le Bureau du Conseil adresse ses condoléances à M. Lyonel Kaufmann qui a perdu sa maman, à M. Fernand Bourqui qui a perdu son frère, à M. Patrice Wenger qui a perdu son beau-frère, à M. Michel Rau qui a perdu sa maman et au parti libéral qui a perdu son ancien syndic. Ce dernier a beaucoup fait pour la commune.

Pour rendre hommage à toutes ces personnes, le Président fait observer une minute de silence.

LE PRESIDENT transmet les salutations de M. Paul Rank qui siégeait dans les rangs de l'UDC.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre de M. Michel Benninger qui démissionne du Conseil communal.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre de Mme Anna Tobler qui démissionne de la Commission de gestion.

LE PRESIDENT donne lecture de la lettre de Mme Françoise Grin qui démissionne de la Commission des finances.

LE PRESIDENT indique que la Municipalité a la gentillesse d'inviter les Conseillers à la Fête de la Jeunesse : vendredi à 17h00 à la Salle des Remparts, samedi à 11h30 apéritif au Collège des Mousquetaires puis cortège à 14h. Le thème du cortège est celui des sports.

3.- NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIGE

M. Lionel KAUFMANN présente la candidature de Mme Taraneh Aminian.

Le vote à mains levées permet de compter 1 avis contraire et 2 abstentions.
Mme Aminian est élue à la majorité.

3BIS NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DES FINANCES

M. Marc-Antoine HORISBERGER présente la candidature de M. Alain Pakula.

Le vote à mains levées permet de compter 1 avis contraire et 6 abstentions.
M. Pakula est élu à la majorité.

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DE GESTION

M. Raoul BAUD propose de remplacer directement Mme Anna Tobler et propose la candidature de M. Daniel Meyer.

Le vote à mains levées permet de compter 2 abstentions.
M. Meyer est élu à la majorité.

4.- DEVELOPPEMENT DE MOTIONS

M. Michel BAIUTTI donne lecture de la motion « Circulez, y'a tout à (re)voir ! »

LE PRESIDENT ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion.

M. Harry SEIFFERT souligne que son engagement pour l'amélioration de la qualité de vie n'est un secret pour personne. Il souhaite réduire les nuisances dues à la circulation. Mais ce n'est pas en réglementant que l'on va améliorer la santé de nos concitoyens. Ce n'est pas le fait de rouler moins vite qui réduit la pollution. Une voiture au ralenti pollue davantage d'une voiture qui roule à 50 km/h. C'est en circulant moins, en laissant son véhicule au garage, en utilisant les bus que l'on réduit les nuisances !

Ici, les endroits où l'on propose cette limitation sont ceux où le bon sens des automobilistes fait qu'ils ne roulent pas à une vitesse supérieure à 30 km/h. Le code de la route dit qu'il faut adapter sa vitesse aux conditions. Il y a des années, on a fait de nombreuses études pour 50 km/h, 80 km/h et 130 km/h. Les réglementations ne servent à rien. Malheureusement, la plupart des accidents graves sont imputables à des personnes qui ne respectent de toute façon pas le code. Si l'on veut améliorer la sécurité, il y a des endroits notoirement dangereux et il y a des mesures économiquement bon marché pour éviter les accidents.

M. Seiffert est très favorable à une réduction de la circulation et à la sécurité mais, en tant que patron de l'usine de Villeneuve pendant deux ans, il était celui qui avait le plus réduit les accidents du travail dans ses équipes. Non par des mesures de ce genre. Il faut voir ce qui a été fait à Sully il y a quelques années sur sa recommandation.

M. Seiffert invite à ne pas entrer en matière sur cette motion.

M. Marc-Antoine HORISBERGER indique que, en cas d'acceptation d'entrée en matière, le groupe UDC demande que cette motion soit envoyée en Commission pour prise en considération.

M. Alain GRANGIER relève qu'il n'y a pas de prise en considération ou non d'une motion. Il n'y a pas d'entrée en matière. M. Grangier demande que cette motion soit transmise à une Commission pour étude et rapport.

LE PRESIDENT souligne qu'il faut tout de même demander la prise en considération et ensuite suivre l'article 92. Il demande si 5 Conseillers souhaitent renvoyer cette motion à une Commission.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER pense qu'il y a une certaine confusion. Soit on vote tout de suite la prise en considération et la motion est transmise à la Municipalité pour préavis, soit on dit que la prise en considération est soumise à une Commission. L'expérience montre que, dans les Commissions de prise en considération, on ne discute que du fond de la motion.

M. Schmidhauser propose de prendre immédiatement cette motion en considération. La Municipalité établira un préavis et, sur cette base, il y aura une Commission.

M. Alain GRANGIER estime que c'est de la démagogie. Une Commission ne fait pas un préavis. Il défie quiconque d'avoir suffisamment de connaissances pour avoir un avis sur ce sujet. Toute motion est intéressante par principe. Mais il y a des motions très directives. Si on la prend en considération on oblige la Municipalité à la suivre. On ne peut pas prendre cette décision car on n'a pas les connaissances voulues. C'est la raison pour laquelle M. Grangier demande de ne pas suivre ce procédé démagogique. Il faut tout simplement que 5 Conseillers qui soutiennent cette motion la renvoient à une Commission pour étude et rapport.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER relève que, si la motion est prise en considération, la prochaine étape sera de la transmettre à la Municipalité pour étude et préavis. Si on la prend en considération, elle ira directement à la Municipalité (article 92, alinéa 3). Il faut se référer aux textes. M. Schmidhauser propose que la prise en considération soit votée immédiatement et que la motion soit transmise à la Municipalité pour étude et préavis.

M. Alain GRANGIER souligne que la Municipalité doit donner un préavis et que ce préavis doit suivre ce que dit la motion. La motion est contraignante.

M. Grangier demande le soutien de 5 Conseillers et le renvoi à une Commission.

LE PRESIDENT demande s'il y a 5 Conseillers qui demandent le renvoi à une Commission pour étude et rapport.

M. le Municipal Frédéric GROGNUZ relève qu'il y a une demande de l'UDC pour renvoyer cette motion à une Commission pour prise en considération. Il faut voter sur cette question.

La motion est soutenue par 12 personnes.

LE PRESIDENT conclut que la motion est renvoyée en Commission pour prise en considération.

M. Gérald GAY rappelle qu'il faut voter sur la demande de l'UDC.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER se réfère à l'article 92, alinéa 2. Le Conseil peut aussi décider, sur demande d'un de ses membres, de soumettre la question à une Commission. C'est donc bien le Conseil qui doit voter. Pas seulement 5 membres.

M. Marc-Antoine HORISBERGER rappelle que, il y a deux mois, le Conseil a refusé une motion UDC alors qu'il était demandé qu'elle parte en Commission pour prise en considération. Le Conseil doit voter pour nommer une Commission chargée de la prise en considération de cette motion.

LE PRESIDENT demande aux Conseillers de voter sur le renvoi de la motion à une Commission.

Il y a égalité des voix.

LE PRESIDENT tranche et vote pour le renvoi à une Commission.

Cette motion est renvoyée à une Commission pour prise en considération.

M. le Municipal Roland PIGUET relève que, sur le fond, il est très difficile pour une Municipalité de s'exprimer lorsqu'elle reçoit un projet deux minutes avant la séance. Les Municipaux n'ont pas pu se concerter. Ils souhaitent pouvoir donner leur avis dans une Commission.

5.-1 **PREAVIS MUNICIPAL n° 13/2004 RELATIF A 9 DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (MLLE SENADA ADZEMOVIC, MME CARLA DA SILVA CARDOSO, MME FRANCE FAILLE, MLLE JANE EMILY KENAGHAN, MME PAOLA LOCCIOLA, MLLE LAURA LITMANN, MME INGE MEYER, MLLE BOBANA ZUVIC, M. ZOLTAN BALOGH)**

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à la Commission permanente de naturalisation.

5.-2 **PREAVIS MUNICIPAL n° 14/2004 RELATIF AUX COMPTES 2003 DU FONDS CULTUREL RIVIERA**

LE PRESIDENT souligne que le rapport est arrivé tardivement. Les Conseillers peuvent donc entrer en matière ou le renvoyer à une séance ultérieure, en septembre.

M. Guy CHERVET estime que, pour que les Conseillers puissent s'exprimer, il faudrait que le point soit à l'ordre du jour. Il n'est pas marqué « préavis et rapport ». Il faut le traiter en septembre.

Le PRESIDENT fait procéder au vote.
Il y a un avis contraire.

Le préavis et rapport est renvoyé en septembre.

La discussion sur le préavis n'est pas demandée.

5-3 PREAVIS MUNICIPAL n° 15/2004 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AMELIORATION DU POURTOUR ET DES ANNEXES DU BATIMENT D'UTILITE PUBLIQUE DE LA FARAZ

La discussion n'est pas demandée.

Le préavis est renvoyé à une Commission composée de Mmes et MM. Les Conseillers :

PDC Luis Bento

Soc Robert Rithener – Taraneh Aminian – Martine Gagnebin

Lib Cédric Urech – Antoinette de Gautard

Rad Claudia Sudan- Patric Berger

UDC Caroline Wehrli

6-1 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL n° 9/2004 RELATIF A TROIS DEMANDES D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ (M. CLAUDE DUFOUR, MME LEILA KHOURI DAGHER MARIEE DUFOUR ET SON EPOUX M. FRANCOIS DUFOUR, M. MARC SCHLESSER ET SON EPOUSE MME JAYRANEE SCHLESSER)

La discussion n'est pas demandée.

Mme Claudia SUDAN donne lecture des conclusions :

En conclusion du présent préavis, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis n° 9/2004
- ouï le rapport de la Commission permanente de naturalisation
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder la bourgeoisie de la Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. Mme Leila KHOURI DAGHER mariée DUFOUR, ressortissante de France, ainsi qu'à son mari François Dufour, et à leurs fils Louis,
2. M. Claude DUFOUR, ressortissant de France,
3. M. Marc SCHLESSER, ressortissant de France, ainsi qu'à son épouse Jayranee Schlessler, née Sreepaul.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

LE PRESIDENT félicite les deux familles et le jeune homme pour leurs brillants résultats. Il les félicite de s'être déplacés.

6-2 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N°10/2004 RELATIF AU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas demandée.

LE PRESIDENT ouvre la discussion sur le rapport.

M. Raphaël ONRUBIA fait une remarque qu'il pensait inscrire dans le rapport. On lui a toutefois conseillé de ne pas l'y intégrer.

« Bien que le point 5 ne soit pas l'objet du préavis, permettez-moi de m'attarder tout de même sur ce point primordial. L'entier de la commission étant convaincu de la nécessité pour une ville moderne de mettre sur pied un PGEE (voir l'énoncé du point 2). De plus, il serait irresponsable de ne pas profiter des dernières subventions pour sa réalisation. Ceci dit, il est tout de même à relever que le PGEE est le cheval de Troie du SIT. En effet, à quoi bon récolter une multitude de données de gestion, indispensables au demeurant, si les divers services communaux ne

peuvent les exploiter qu'au travers des outils dont disposent les mandataires, mais par nos propres services. Que penser de notre bureau technique qui est réduit à travailler encore aux « chablons et plumes Rotring » sur des calques, pour établir des plans, plans dont la reproduction n'est pas forcément possible étant donné que les moyens pour cette dernière sont en voie de disparition, remplacés qu'ils sont par le DAO (Dessin par assistance informatique).

En guise de conclusion à ma remarque, permettez-moi encore de formuler un regret. C'est celui que dans notre beau district, il n'y ait jamais eu de concertation entre les communes et que chacune d'elles se soit équipée d'un SIT à grands frais ; qu'à l'ère des synergies et de la régionalisation, nos autorités au sens large du terme n'aient pas eu le courage politique de dépasser les intérêts locaux ou particuliers au profit du bien commun. Ceci aurait produit pour toute notre région de substantielles économies, tant dans les honoraires que dans l'acquisition, l'exploitation ainsi que la maintenance d'un SIT régional. »

M. Onrubia déposera une motion pour que la commune s'engage à l'équiper d'un SIT.

La discussion est close.

M. Raphaël ONRUBIA donne lecture des conclusions :

Convaincue par la nécessité et l'utilité d'un tel objet de gestion et de planification de nos installations d'assainissement, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous rallier aux résolutions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2004 du 26 avril 2004
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver la procédure d'établissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de La Tour-de-Peilz, conformément au préavis municipal 10/2004
- 2) d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 560'000.- TTC à prélever par le débit du compte 9165.004.00 « Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) »
- 3) de porter en amortissement du présent crédit les subventions cantonales et fédérales d'un montant estimé à Fr. 242'300.-
- 4) d'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de Fr. 560'000.- par le compte 9280.002.00 « Evacuation des eaux » doté à ce jour de Fr. 5'737'900.-
- 5) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à contracter un emprunt de Fr 560'000.-.

Les Conseillers et Conseillères qui acceptent ces conclusions sont invités à le manifester en levant la main.

Les conclusions sont adoptées à une forte majorité.

Il n'y a pas d'avis contraire.

Il y a 3 abstentions.

6-3 RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N°11/2004 RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 34 DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE DE LA TOUR-DE-PEILZ

LE PRESIDENT ouvre la discussion sur l'amendement.

La discussion n'est pas demandée.

Le vote sur l'amendement permet de noter 1 avis contraire et 8 abstentions.

L'amendement est adopté.

La discussion générale sur les conclusions du rapport n'est pas demandée.

M. René ROHNER donne lecture des conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- a) vu le préavis municipal N° 11/2004
- b) ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- c) considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver les modifications apportées à l'article 34 du Règlement général de police, tel qu'amendé, sous réserve de sa ratification par le Conseil d'Etat.

Les conclusions sont adoptées à une forte majorité.

Il y a 2 avis contraires et 9 abstentions.

6.-4 RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ POUR L'EXERCICE 2003 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX OBSERVATIONS ET VŒUX

LE PRESIDENT ouvre successivement la discussion sur les différents chapitres :

- Rapport des comptes
- Administration générale
- Finances
- Domaines et Bâtiments
- Urbanisme et travaux
- Instruction publique et cultes
- Police – Feu – PCI
- Sécurité sociale
- Bilan
- Détail des comptes
- Charges et revenus
- Tableaux
- Inventaire des amortissements et dotations
- Inventaire des immeubles
- Dépenses d'investissements
- Fondations

- Rapport de gestion
- Réponse de la Municipalité

La discussion n'est demandée sur aucun des chapitres.

M. Gilbert VERNEZ donne lecture des conclusions :

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2003
 - vu le rapport de la commission de gestion de l'année 2003
 - considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- de bien vouloir
- 1 approuver le rapport de la commission de gestion
 - 2 adopter les comptes communaux pour l'exercice 2003, tels que présentés
 - 3 approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2003
 - 4 donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2003

Les conclusions sont adoptées à une large majorité.

Il n'y a pas d'avis contraire.

Il y a 1 abstention.

LE PRESIDENT exprime ses félicitations pour l'excellent travail fait pendant toute l'année.

7.- COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Alain MATTHEY intervient sur le préavis 12 : après deux séances de la Commission et compte tenu de la nature des questions soulevées, la Municipalité a pris la décision de retirer le préavis relatif au règlement sur le plan général d'affectation.

M. le Municipal Roland FIGUET fait 2 communications orales :

« Motion « Energie et environnement »

Dans sa séance du 2 juillet 2003, votre Conseil a prolongé d'une année le délai de réponse à la motion précitée.

Après avoir rencontré les services concernés de nos voisins Montreux et Vevey (détenteurs du titre de « cité de l'énergie »), avoir reçu Mme Brigitte Dufour-Fallot déléguée romande de Suisse Energie, la Municipalité a examiné le diagnostic sommaire établi par notre commune, base de l'offre pour réaliser l'état des lieux et l'évaluation de la politique énergétique dressée par BIO-ECO (bureau d'études, de gestion et de conseils en environnement et développement durable). Les aspects financiers à moyen et long terme ne sont pas clairement identifiés. La Municipalité souhaite compléter la rédaction de son préavis sur ce point et définir plus précisément ses conclusions. Pour ce faire, tenant compte d'une forte charge de travail des services concernés, la Municipalité ne peut pas déposer le préavis ce soir dans les délais et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de faire preuve de patience jusqu'à l'automne... de cette année.

Réhabilitation de la Salle des Remparts

La Municipalité remercie tous les groupes politiques de votre Conseil pour leurs réponses après la présentation du projet de réhabilitation de la Salle des Remparts lors de la table ronde du 27 avril 2004. Une brève synthèse de vos lettres nous donne des réponses identiques sur les deux points suivants :

- Poursuite de la réhabilitation de la Salle des Remparts comme inscrit dans le plan des investissements et dans celui de la législature
- Projet redimensionné dans une fourchette financière de 7 à 7,5 millions.

Un groupe politique est opposé à toute augmentation du taux d'imposition pour son financement. Concernant les propositions de création d'une commission consultative de construction, la Municipalité rappelle qu'il s'agit d'un objet de sa compétence.

Le groupe d'architectes a été clairement informé de vos conclusions et entreprend le redimensionnement du projet. La Municipalité décidera des options à prendre sur ce que l'on garde ou ne garde pas et vous présentera le préavis du crédit de construction dans les meilleurs délais. »

8.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Amilcar CUNHA donne lecture d'une motion du groupe socialiste « Accueil et intégration des étrangers à La Tour-de-Peilz ».

Voir texte en annexe.

Mme Christiane RITHENER intervient, c'est en tant que chargée d'une missions lourde, représentant 1'324 signatures récoltées par le parti socialiste, qu'elle remet à la Municipalité une pétition demandant des rives publiques.

« Les pétitionnaires de 1913 qui demandèrent de pouvoir jouir d'un chemin le long des eaux s'exprimèrent alors dans un langage imagé : « Vous faites chanter par les poètes les beautés incomparables de notre patrie et lorsqu'on veut approcher de l'eau pour voir les grands monts

se refléter dans l'onde bleue, vous interdisez le passage. Il faut que le grand public puisse jouir des bords de l'eau et trajecter librement sur les rives »

En 1926, au Grand Conseil, lors du débat relatif à la loi sur le marchepied et les plans riverains, le Conseiller d'Etat Simon, exprimant la volonté du gouvernement de donner suite à la pétition et par là de répondre au vœu de l'opinion publique, disait : « Il y a lieu de prendre sans tarder, à l'égard du maintien des sites naturels et de la protection que nous devons aux rives vaudoises, toutes dispositions utiles tendant à conserver ce qui fait la beauté et le charme de notre pays et ce qui permet également d'en assurer la jouissance au plus grand nombre de nos enfants. C'est une œuvre d'utilité publique dans le sens le plus élevé du terme ». »

M. Jacques VALLOTTON intervient :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention le rapport d'activités 2003 du SAI, du Service des affaires intercommunales du district de Vevey, qui fait l'objet ce soir d'une communication municipale. Je l'ai lu attentivement parce qu'il touche à la régionalisation, le problème politique majeur auquel sont confrontés aujourd'hui les 10 communes du district.

En le lisant, il me vient tout naturellement quelques réflexions. Je vous les soumets telles quelles. Je constate d'abord que ce rapport est cette année bien étoffé. L'équipe du SAI et sa chef Colette Rossier n'ont à l'évidence pas chômé. Ils ont même eu du travail plein les bras. C'est en fait tout à fait compréhensible parce que la régionalisation se développe de plus en plus, pour ne pas dire s'emballer dans le district.

Le SAI ne se contente pas d'assister, développer, coordonner, voire gérer une trentaine d'institutions régionales. Sa mission est également de développer une vision globale et d'explorer de manière prospective de nouvelles formes de coopération, notamment dans le cadre de la nouvelle Constitution vaudoise. Et, avec l'appui de la Confédération, d'étudier le projet-modèle de l'agglomération Vevey-Montreux-Riviera.

Bref, pas besoin d'être grand clerc pour constater, une fois de plus, que c'est au SAI qu'est en train de se réaliser, de se concocter, de se mitonner, le développement futur de la régionalisation. Loin de m'en offusquer ! Tout au contraire ! Il est nécessaire, indispensable que l'on se préoccupe de l'avenir de la Riviera. Mais ce qui m'apparaît gênant en tant que démocrate, c'est le fait que cette grande cuisine régionale se fasse en dehors de celles et ceux qui seront finalement appelés à la consommer, à la déguster... Le fait que cette cuisine régionale se prépare pour l'essentiel en petit cercle, ma foi assez exclusif.

Le Service des affaires intercommunales dépend... et cela est rappelé noir sur blanc dans son rapport... de la CSD, de la Conférence des syndicats du districts. C'est en quelque sorte le bras administratif et technique de la Conférence des syndicats. D'ailleurs, dans le commentaire de la Commission de gestion de notre Conseil, on relève très justement que le SAI fonctionne à la satisfaction première... je répète... à la satisfaction première de la Conférence des syndicats.

Alors, je me permets de poser cette question, peut-être quelque peu iconoclaste aux yeux de certains : est-ce que le SAI fonctionne aussi à la satisfaction première des autres corps constitués ? Est-ce que ceux-ci sont suffisamment informés de la manière dont on brasse la soupe dans la grande marmite régionale ? Pour les députés, cela a l'air de jouer puisqu'on apprend en lisant le rapport qu'il y a eu rencontre entre les députés de la région et la Conférence des syndicats.

Vous me voyez venir... Et nous, les Conseillers des dix communes du district ? Et bien, nous, les Conseillers communaux qui sommes la base, le socle démocratique de la région, nous récoltons plutôt des miettes : le plus souvent, des informations partielles au gré des dossiers qui nous parviennent et de certains de nos mandats. En 2002, le SAI, conscient du problème, publiait l'essai d'un premier bulletin d'information régionale. Mais l'expérience n'a pas été renouvelée en 2003. Vous me direz qu'il y a le rapport d'activités annuel du SAI, que nous venons de recevoir et qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. C'est vrai, il est intéressant, je ne le nie pas. Ce rapport a été adopté le 17 juin par la Municipalité. Et nous, Conseillers, que pouvons-nous faire ? Le lire puisqu'il nous parvient sous la forme d'une communication municipale... et l'entériner de fait. Et se dire, pour se donner bonne conscience, qu'il concerne de toute façon l'année 2003 et que c'est déjà de l'histoire ancienne.

Je ne peux m'empêcher de constater que ce mode de faire n'est pas satisfaisant. C'est, je vous l'avoue, très frustrant et je crois dangereux d'être ainsi mis à l'écart du problème politique majeur à résoudre dans la région.

Que faut-il faire ? Je crois qu'il faudrait commencer tout simplement par établir de meilleurs contacts entre la tête et la base, entre la Conférence des syndicats du district, le Service des affaires intercommunales et les Conseils communaux de la Riviera. Comment ? Et bien en améliorant tout simplement la circulation de l'information, en faisant qu'elle ne soit plus annuelle mais régulière. Cela permettrait notamment aux Conseillers communaux de mieux saisir la problématique régionale et surtout de pouvoir mieux en tenir compte dans la gestion des affaires publiques.

Les gros couacs qui se multiplient dans la réalisation de projets régionaux, comme on a pu le voir encore ces derniers jours, montrent bien qu'il y a actuellement un déficit d'information, un déficit démocratique, un déficit structurel. On ne peut pas continuer à rester les bras croisés.

Pour tenter une comparaison... je m'excuse d'avance du manque de finesse de cette comparaison, mais elle a l'avantage d'être parlante : j'ai l'impression que les Conseillers communaux sont confinés aujourd'hui dans un rôle de vaches qui regardent passer le train de la régionalisation. Des bovins qui ruminent peut-être des questions dans leur for intérieur, mais qui restent placides et impuissants face au train qui roule. Il y a heureusement des Conseillers qui n'ont pas envie de se contenter de beugler et qui souhaitent participer de manière plus responsable au processus de régionalisation.

Voilà, je souhaitais, à l'occasion du rapport du Service des affaires intercommunales du district, partager avec vous ces quelques réflexions dans l'espoir, vous l'avez deviné, que l'on arrive à monter tous ensemble dans le train de la régionalisation. C'est possible, je vous l'assure et je ne suis pas le seul à le croire. Il suffit d'établir quelques liens organiques, notamment entre la Conférence des syndicats, le Service des affaires intercommunales et les Conseils communaux pour que cela soit possible. Il suffit d'un peu de bonne volonté. Ou, pour rester réaliste, de beaucoup de bonne volonté. Alors, espérons !

Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Municipale Sylvie WINKLER rappelle ce qui a été déjà annoncé dans les journaux : les 10, 11 et 12 septembre aura lieu la fête « Jouez La Tour ». Les Conseillers sont concernés à plusieurs titres : en tant qu'amis du Musée, en tant que joueurs, en tant que représentants des sociétés locales. Il y a aussi des rôles particuliers à jouer : le dimanche après-midi à 16h aura lieu une partie d'échecs où les pions seront des humains. C'est courant en Italie. Il faut trouver 16 Conseillers d'accord pour jouer le jeu. Les personnes qui joueront auront droit à 45 minutes au maximum pour conclure la partie.

Mme Winkler prendra les inscriptions en fin de séance.

Par ailleurs, si l'un ou l'autre Conseiller est un bon joueur d'échecs et a envie de participer, il est invité à le faire savoir.

Mme Marion DE LATTRE parle de régionalisation.

Voir texte en annexe.

M. Jean-Yves SCHMIDHAUSER revient sur l'intervention de M. le Syndic. La municipalité renonce à son projet de plan général d'affectation. Elle le retire avant même que la Commission ait pu expliquer les raisons de sa décision. C'était un travail de près de 10 ans. D'importants moyens financiers et humains y ont été consacrés.

La Commission a envisagé de faire un rapport. Elle ne pourra pas expliquer pourquoi elle a proposé le rejet. Il aurait été utile de donner ces raisons. Chaque membre de la Commission peut en informer les groupes.

LE PRESIDENT rappelle les inscriptions pour la sortie du 30 octobre. Il rappelle également la Fête de la Jeunesse.

Il remercie les participants et souhaite à tous d'excellentes vacances ensoleillées.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président

La Secrétaire

Bruno SURIAN

Michèle MEICHTRY